

CAPL du 13 novembre 2014

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis ce jour en CAP locale pour établir la liste d'aptitude de C en B pour l'année 2015.

Les élus **FO** DGFIP 67 dénoncent le manque de courage de l'administration qui, une fois de plus, n'a pas encore signé le plan de qualifications. C'est inadmissible !

Cette CAP va se tenir sans savoir combien de candidats pourront finalement être retenus. Les élus **FO** ne souhaitent pas prendre le risque de perdre une promotion et militeront pour classer un maximum de collègues dans la catégorie "excellent" afin que la CAP Nationale ait la possibilité de les retenir.

Cette année encore, la baisse du nombre de postulants continue. Après une diminution de 10 % entre 2013 et 2014, c'est un effondrement de 24%, quasiment un quart, entre 2013 et 2014. Pour la filière Gestion publique, l'effondrement des candidatures continue avec -20% cette année (-40% en 2013). Pour la filière Fiscale, c'est 27% de candidats en moins cette année !

Faut-il le rappeler, tous les promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude participent désormais au mouvement général de mutations de septembre, quelle que soit leur filière d'origine. Depuis 2013, des candidats ont renoncé à se porter candidats, ne pouvant risquer une mobilité géographique importante puisqu'ils devront participer au mouvement général de mutation des B.

Par ailleurs, la liste parue sur Ulysse 67 laisse présager une nouvelle forte baisse de potentialités. Les élus **FO** dénoncent cette publication avant CAPL car elle n'a pour seul but que de figer les possibilités d'intervention des organisations syndicales.

Les élus FO DGFIP 67 s'opposent à la chute vertigineuse des promotions par LA de C en B, spirale qui pénalise et écarte toujours plus d'agents de catégorie C qui effectuent souvent des tâches dévolues à la catégorie B, ceci dans un contexte d'effectif revu à la baisse chaque année, sans oublier les conditions de travail de plus en plus difficiles dans les services.

Les élues FO DGFIP 67 rappellent, s'il en était besoin, qu'ils défendent la liste d'aptitude comme l'une des voies possibles de promotion interne et donc de promotion sociale.

Pour que ces promotions continuent d'avoir un sens, **FO** DGFIP n'aura de cesse de porter la revendication du maintien dans le département d'origine, pour ceux qui le souhaitent, connu sous le vocable de "**droit au retour**". Pour **FO**, cette garantie doit être mobilisable par les promus de C en B par concours interne spécial (CIS), concours interne normal (CIN) et liste d'aptitude (LA), quelle que soit la filière d'origine du lauréat.

FO DGFIP est la seule organisation syndicale à exiger que ce dispositif profite à tous depuis la fusion, après avoir été arraché à l'ex-DGCP par FO lors du conflit de 1989.

Hélas, avec le soutien d'autres organisations syndicales, qui affirment ainsi prôner l'équité, la Direction générale a retenu le système actuel, qui facilite le lissage des effectifs sur l'ensemble du territoire national dans un contexte insoutenable de pénurie des effectifs. Mais ce dispositif trop rigide fait perdurer, dans de nombreux départements, des situations sociales difficiles, au-delà du supportable.

FO DGFIP 67 dénonce la politique de **régression sociale** sans précédent que constituent ces modalités d'affectation en cas de promotion au corps supérieur. Les élues dénoncent une volonté de l'administration de réduire le coût salarial en incitant à la diminution des postulants par tous moyens, tout en affichant un taux de satisfaction artificiellement plus élevé.

La DGFIP s'inscrit-elle toujours dans le protocole pour la réduction des **inégalités homme/femme** lorsque dans le même temps elle met en place des dispositions la rendant impossible ?

Comment notre administration assure-t-elle désormais l'égalité de traitement à une mère de famille, candidate à un concours interne ou postulant à une promotion au choix, lorsque celle-ci n'y trouve d'autre avantage que la mobilité forcée, un gain de rémunération ridiculement peu élevé et des frais de double résidence ?

FO DGFIP reste déterminé et revendique toujours pour **TOUS les agents** promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine.

LE 4 DÉCEMBRE

FO
la force syndicale **DGFIP**

VOTRE VOIX
PEUT TOUT
CHANGER